

### LA GUILDE FRANÇAISE DES SCÉNARISTES SALUE LE CONSTAT DE LA LIGUE DES AUTEURS PROFESSIONNELS

Ce lundi 22 octobre 2018, la Ligue des Auteurs Professionnels a publié un constat alarmant de la situation des auteurs du livres en France, accessible sur leur site internet : <https://ligue.auteurs.pro>

Bien que la situation des auteurs du livre ne puisse pas être comparée, d'un point de vue économique, aux scénaristes d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques, leur statut est identique et, en ce sens, plusieurs des constats de la Ligue des Auteurs Professionnels rejoignent ceux de la Guilde Française des Scénaristes.

Ainsi que la Ligue des Auteurs Professionnels l'indique, les dispositions légales et réglementaires actuelles, relatives au droit d'auteur, n'imposent pas la reconnaissance d'une rémunération spécifique pour les commandes de texte, distincte de celle liée à la cession des droits afférentes à ces derniers. Seule la cession de droits doit être rémunérée.

Cette situation a donné lieu à une confusion symbolique et juridique entre les rémunérations liées à l'écritures et celles liées à la cession de droits, par le développement de l'usage des avances, dont les effets pervers sont parfaitement décrits par la Ligue des Auteurs Professionnels.

Cette situation, qui pouvait encore se comprendre dans les années 1960, n'est plus satisfaisante dans un secteur culturel dont les pouvoirs publics revendiquent désormais le caractère d'industrie, et qui se caractérise par la nécessité de remplir des grilles de programmes, des salles de cinéma ou, dans le cas des auteurs du livre, des rayons de librairie physiques ou numériques.

Cette confusion entraîne notamment les conséquences suivantes, dommageables à terme pour l'ensemble du secteur :

- L'absence de reconnaissance d'une valeur intrinsèque au travail d'écriture est antinomique avec le développement d'une professionnalisation des métiers de l'écriture. Le décalage dans le temps entre les rémunérations liées à l'écriture et celles liées à la cession de droits rend le coût d'entrée dans ces métiers exorbitant, et freine potentiellement l'émergence d'auteurs issus de la diversité. Elle conditionne sans cesse la poursuite de la carrière des auteurs au succès des textes qu'ils écrivent, et peuvent empêcher la prise de risques de ceux qui voudraient proposer des sujets originaux. Elle impose aux auteurs de supporter la quasi intégralité du coût de leur protection sociale.
- L'absence de règles encadrant les conditions d'écriture empêche la France de relever les défis posés par les plateformes numériques d'origine américaines, habituées à des processus d'écriture cadrés, garants du maintien d'une cohérence dramatique d'ensemble et d'un respect des délais pour toute la chaîne de production.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24/10/18

Fort de ces constats, la Guilde Française des Scénaristes appelle de ces vœux à une réflexion collective autour du statut social de l'artiste-auteur, afin de répondre aux défis culturels et industriels auxquels est confronté l'ensemble du secteur. Dans un contexte de globalisation, il est essentiel que la France prenne part activement à l'émergence, à la préservation et au renouvellement d'un tissu de créateurs forts, susceptibles de faire rayonner la France à l'échelle internationale.

### CONTACT PRESSE /

**Mickaël LEMESLE**

[m.lemesle@guildedesscénaristes.org](mailto:m.lemesle@guildedesscénaristes.org)

+33 (0)6 84 04 09 26

### PLUS D'INFORMATIONS /

[www.guildedesscénaristes.org](http://www.guildedesscénaristes.org)

